

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 mars 2020

L'an deux mil vingt, le cinq mars à 20h00, le Conseil Municipal de BESSINES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de Noisy, sous la présidence de Monsieur Jacques MORONVAL, Maire de Bessines.

Conseillers en exercice : 18

Présents : 14

Votants : 16

Date de la convocation : 28 février 2020

NOM	PRESENT	ABSENT	POUVOIR
Jacques MORONVAL	X		
Patrick THOMAS	X		
Christophe SAUZEAU	X		
Brigitte SOLDERA	X		
Bruno FUMERON	X		
Michel VOINEAU	X		
Michel ROBICHON	X		
Dany RENAUD		X	
Nathalie PETIT	X		
Véronique NIGNOL	X		
Odile NIVELLE	X		
Serge GELIN		X	Patrick THOMAS
Muriel HARYMBAT	X		
Anthony SAINT-MARTIN		X	
Bernard PITHON	X		
Francis GUILLEMET		X	Bernard PITHON
Nathalie PINEAU-COURJAUD	X		
Touhami SEGHROUCHNI	X		

ORDRE DU JOUR

- 1- Vote du compte de gestion 2019 de la commune
- 2- Vote du compte administratif 2019 et affectation des résultats
- 3- Vote des taux des taxes directes locales 2020
- 4- Vote du budget principal 2020
- 5- Convention Grange Bleue avec Jean Michel Piton, 14 mars

POINT 1 : Vote du compte de gestion 2019 de la commune

Vu les comptes de gestion établis par Madame Catherine DEVERE, Trésorier Municipal,

Le Conseil est invité à approuver le compte de gestion de la commune avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats 2019 s'établissent ainsi qu'il suit :

- Dépenses de fonctionnement : 1 356 645.18 €
- Recettes de fonctionnement : 1 600 381.98 €
- Dépenses d'investissement : 933 477.20 €
- Recettes d'investissement : 1 090 311.77 €

↳ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion de la commune exercice 2019.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	0	0

POINT 2 : Vote du compte administratif 2019 et affectation des résultats

Le Conseil, réuni sous la présidence de M. PITHON Bernard, élu président de séance en application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur les résultats du compte administratif exercice 2019 pour le budget principal dressé par Monsieur Jacques MORONVAL, maire qui s'est retiré au moment du vote :

Le résultat de clôture de l'exercice 2019 présente un excédent de fonctionnement de **664 005.40 €** et un excédent d'investissement de **647 638.37 €**.

Le résultat cumulé de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 420 268.60 € + 243 736.80 € = **664 005.40 €** et un excédent d'investissement de 490 803.80 € + 156 834.57 € = **647 638.37 €** avec **1 552 000 €** de restes à réaliser en dépenses d'investissement et **62 415.88 €** de restes à réaliser en recettes d'investissement.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- constate les identités de valeurs avec le compte de gestion ;
- adopte les résultats ;
- décide d'affecter le résultat de la manière suivante :
 - ◇ **647 638,37 €** au 001 (recettes d'investissement)
 - ◇ - **664 005.40 €** au 1068 (besoin de financement)
 - ◇ **0 €** au 002 (recettes de fonctionnement)

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

POINT 3 : Vote du taux des taxes directes locales 2020

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de laisser le taux des taxes directes locales inchangé pour 2020.

Les taux s'établiront comme suit :

	TAUX 2019	TAUX PROPOSES AU VOTE POUR 2020
Taxe d'habitation	15,21 %	15,21 %
Taxe foncière bâtie	20,07 %	20,07 %
Taxe foncière non bâtie	72,50 %	72,50 %

✚ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les taux ci-dessus pour l'année 2020.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	0	0

POINT 4 : Vote du budget principal 2020

- **Budget principal :**

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 530 526 €.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 885 070,14 €.

✚ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget principal 2020.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
16	0	0

POINT 5 : Contrat de cession La Grange Bleue du 14 mars 2020

Annule et remplace la délibération n°06-20

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à signer le contrat de cession avec l'association Pour ma Pomme pour le spectacle Jean Michel Piton Solo, accompagné de Clémence CHEVREAU en première partie, qui aura lieu le samedi 14 mars 2020 à la salle de la Grange.

Le montant pour une représentation s'élève à 1 500 € TTC. La commune fournira l'hébergement et les repas pour 2 personnes.

⇒ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le contrat mentionné ci-dessus.**

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
16	0	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h31

La secrétaire de séance,